



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

M^ALEVAVT-NAUD.

55 boulevard Arago
79180 Chauray
France

*Caisse Régionale de Crédit
Agricole Mutuel Atlantique
Vendée*

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2017
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Ce rapport contient 69 pages
Référence : FN-181-29



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



55 boulevard Arago
79180 Chauray
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Capital social : €.112 936 132

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

KPMG : Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidés figurant dans le rapport de gestion.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciations de créances de crédit sur base individuelles

Risque identifié

La Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.

Les pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré font l'objet d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés, actualisés, comme exposé dans la note 2.1 de l'annexe.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Au 31 décembre 2017, les encours de crédit s'élevaient à 15 356 M€ dont 356 M€ d'encours douteux dépréciés à hauteur de 239 M€, tel que détaillé dans les notes 4 de l'annexe.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances comme un point clé de l'audit en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination des flux futurs estimés et la valeur des garanties associés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des dépréciations à enregistrer.

Nous avons en particulier :

- Mené des entretiens avec la direction, et plus particulièrement avec la direction des risques, afin de prendre connaissance de la gouvernance du processus de provisionnement et des procédures mises en place.
- Testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la banque pour identifier les encours douteux, recenser les garanties reçues et assurer le correct déversement des données dans les outils informatiques.

- Testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre pour évaluer le montant des dépréciations associées aux encours douteux et assurer leur correcte alimentation en comptabilité.
- Pour les dépréciations déterminées sur base statistique, nous avons apprécié le caractère raisonnable du niveau de provisionnement.

Pour les dépréciations sur base individuelle, nous avons apprécié le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de crédits présentant un risque avéré.

Dépréciations de créances de crédit sur base collective

Risque identifié

La Caisse Régionale constitue des dépréciations sur bases collectives sur des encours non dépréciés individuellement.

Ces dépréciations sont déterminées à l'aide des modèles internes de risque de crédit, sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle, tel que décrit dans les notes 2.1 de l'annexe aux comptes annuels.

S'agissant de la détermination des autres dépréciations sur base collective sectorielles, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses de dégradation de la notation des contreparties.

Au 31 décembre 2017, le montant des dépréciations sur bases collectives s'élève à 78 M€.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations comme un point clé de l'audit en raison :

- de l'importance des hypothèses dans les modèles de notation et dans les scénarii de dégradation de ces notations ;
- de l'évolution au cours de l'exercice 2017 du modèle interne de risque de crédit de la banque de détail.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de l'audit des comptes consolidés de votre établissement, nous avons notamment réalisé les diligences suivantes sur les processus de détermination des provisions sur bases collectives. Nous avons défini les travaux à effectuer sur :

- le dispositif de contrôle et de gouvernance du modèle de notation
- la couverture des risques liés à l'évolution du modèle de notation et aux hypothèses de modélisation
- la couverture des risques liés à l'insertion opérationnelle du modèle dans les systèmes d'information

Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assuré que ces derniers étaient appropriés.

Par ailleurs, nous avons analysé les modalités de détermination des scénarii de dégradation appliqués par la Direction et testé leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée par votre assemblée générale du 12 mars 2001 pour le cabinet KPMG et 12 mars 2001 pour le cabinet Malevaut Naud.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Malevaut Naud dans la 17^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 26 février 2018
KPMG Audit FS I



Franck Noël
Associé

Chauray, le 26 février 2018
Malevaut Naud



Jean-Louis Gouttenegre
Associé

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
ATLANTIQUE VENDEE

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire
et financier au capital de 112 936 132,00 euros*
Siège social : La Garde - Route de Paris 44949 NANTES Cedex 9
440 242 469 R.C.S NANTES

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2017

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Atlantique Vendée
en date du 26 janvier 2018 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du
30 mars 2018

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017.....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	12
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	28
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	29
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	30
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	33
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	35
Note 8 ACTIONS PROPRES.....	36
Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	36
Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF.....	37
Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	37
Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	38
Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	38
Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	39
Note 15 PROVISIONS.....	40
Note 16 EPARGNE LOGEMENT.....	41
Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX	42
Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	44
Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	44
Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	46
Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	47
Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	47

Note 23	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	47
Note 24	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	48
Note 25	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	51
Note 26	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	52
Note 27	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE.....	53
Note 28	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	53
Note 29	OPERATIONS DE TITRISATION	53
Note 30	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	54
Note 31	REVENUS DES TITRES.....	54
Note 32	PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	55
Note 33	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	55
Note 34	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	56
Note 35	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	56
Note 36	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	57
Note 37	COUT DU RISQUE.....	58
Note 38	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	59
Note 39	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	60
Note 40	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	60
Note 41	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	60
Note 42	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION.....	61
Note 43	AFFECTATION DES RESULTATS	61
Note 44	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	61
Note 45	PUBLICITE.....	61

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		889 473	645 996
Caisse, banques centrales		60 120	57 842
Effets publics et valeurs assimilées	5	441 021	451 251
Créances sur les établissements de crédit	3	388 332	136 903
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	1 419 075	1 200 207
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	15 118 278	14 536 867
OPERATIONS SUR TITRES		1 177 088	918 360
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	798 625	744 345
Actions et autres titres à revenu variable	5	378 463	174 015
VALEURS IMMOBILISEES		1 404 404	1 403 246
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 254 171	1 251 861
Parts dans les entreprises liées	6-7	8 967	15 308
Immobilisations incorporelles	7	223	2 137
Immobilisations corporelles	7	141 043	133 940
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES	8	575	416
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		394 429	492 506
Autres actifs	9	316 235	337 021
Comptes de régularisation	9	78 194	155 485
TOTAL ACTIF		20 403 322	19 197 598

PASSIF

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>			
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		381 912	133 094
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	381 912	133 094
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	11	10 853 497	10 760 504
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	12	5 295 688	4 841 344
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	13	763 900	512 077
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		461 500	408 451
Autres passifs	14	106 711	115 751
Comptes de régularisation	14	354 789	292 700
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		374 697	372 275
Provisions	15-16-17	135 066	149 001
Dettes subordonnées	19	239 631	223 274
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	18	168 300	156 300
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	2 103 828	2 013 553
Capital souscrit		112 936	112 977
Primes d'émission		192 456	192 591
Réserves		1 692 268	1 598 119
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		28	24
Résultat de l'exercice		106 140	109 842
TOTAL PASSIF		20 403 322	19 197 598

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES		2 680 766	2 466 099
Engagements de financement	26	1 801 046	1 760 631
Engagements de garantie	26	874 356	701 895
Engagements sur titres	26	5 364	3 573
ENGAGEMENTS RECUS		5 961 647	5 476 934
Engagements de financement	26	83 598	115 394
Engagements de garantie	26	5 872 685	5 357 967
Engagements sur titres	26	5 364	3 573

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	30	449 820	486 825
Intérêts et charges assimilés	30	-237 291	-267 034
Revenus des titres à revenu variable	31	42 437	30 961
Commissions Produits	32	211 533	212 504
Commissions Charges	32	-58 894	-50 326
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	33	1 291	442
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	34	6 782	8 175
Autres produits d'exploitation bancaire	35	15 076	15 831
Autres charges d'exploitation bancaire	35	-9 236	-8 297
PRODUIT NET BANCAIRE		421 518	429 081
Charges générales d'exploitation	36	-240 627	-238 056
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-12 731	-9 472
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		168 160	181 553
Coût du risque	37	-23 077	-17 767
RESULTAT D'EXPLOITATION		145 083	163 786
Résultat net sur actifs immobilisés	38	3 737	2 527
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		148 820	166 313
Résultat exceptionnel	39		
Impôts sur les bénéfices	40	-30 680	-46 232
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-12 000	-10 239
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		106 140	109 842

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole Atlantique Vendée est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole Atlantique Vendée, 69 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole Atlantique Vendée est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2017, Crédit Agricole Atlantique Vendée fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,28 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017, soit 0,08 % de son capital, contre 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 **Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance du Crédit Agricole Atlantique Vendée au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2017

Opération de titrisation

Le 23 février 2017, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole Atlantique Vendée a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 39 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 4,7 millions d'euros des titres subordonnés.

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2017

Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a enregistré aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 31 décembre 2017.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole Atlantique Vendée publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Atlantique Vendée est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux

établissements de crédit.

A noter qu'aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent n'est intervenu en 2017.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole Atlantique Vendée à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que

l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 72 865 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 52 851 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole Atlantique Vendée distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole Atlantique Vendée par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole Atlantique Vendée a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays » (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole Atlantique Vendée le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie

du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole Atlantique Vendée

dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole Atlantique Vendée satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole Atlantique Vendée détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole Atlantique Vendée enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas opéré, en 2017, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole Atlantique Vendée, y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole Atlantique Vendée applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations

corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole Atlantique Vendée, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole Atlantique Vendée sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole Atlantique Vendée applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 **Provisions**

Crédit Agricole Atlantique Vendée applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 **Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Atlantique Vendée à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le montant du fonds pour risques bancaires généraux s'élève à 168 300 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole Atlantique Vendée intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 26 et 27.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord en date du 1er janvier 2016 portant sur les exercices 2017, 2018 et 2019.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole Atlantique Vendée a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole Atlantique Vendée provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au 31 décembre 2017, la valeur des actifs des différents régimes ne couvrait pas totalement les engagements correspondants et une provision pour engagement de retraites et assimilés a été comptabilisée pour un montant de 93 milliers d'euros.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a cotisé, dans le cadre des polices d'assurances gérées par PREDICA :

- d'une part, au régime des indemnités de fin de carrière. L'engagement à ce titre, au 31 décembre 2017 s'élève à 16 963 milliers d'euros,
- d'autre part, aux autres engagements de retraite, relevant d'un régime à prestations définies. L'engagement à ce titre, au 31 décembre 2017, s'élève à 22 874 milliers d'euros.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Note 2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole Atlantique Vendée a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Établissements de crédit							
Comptes et prêts :							
à vue	15 213				15 213		9 469
à terme	335			28 675	29 010	3	2 523
Valeurs reçues en pension							
Titres reçus en pension livrée	140 348	106 869	94 831		342 048	564	123 417
Prêts subordonnés				1 494	1 494		1 494
Total	155 896	106 869	94 831	30 169	387 765	567	136 903
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							136 903
Opérations internes au Crédit Agricole							
Comptes ordinaires	574 584				574 584		244 107
Comptes et avances à terme	9 905	126 079	246 892	382 995	765 871	6 642	955 722
Titres reçus en pension livrée		71 832			71 832	146	378
Prêts subordonnés							
Total	584 489	197 911	246 892	382 995	1 412 287	6 788	1 200 207
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							1 200 207
TOTAL							1 337 110

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 1 494 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2017						31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Créances commerciales	63 684				63 684		39 182
Autres concours à la clientèle	661 206	1 460 171	5 197 331	7 851 896	15 170 604	41 043	14 641 083
Valeurs reçues en pension livrée							
Comptes ordinaires débiteurs	79 850				79 850	1 045	90 036
Dépréciations							-237 948
VALEUR NETTE AU BILAN							15 118 278
							14 536 867

Commentaires :

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 60 341 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2 943 509 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2017 contre 2 366 959 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2017 s'élève à 72 865 milliers d'euros contre 52 851 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
France (y compris DOM-TOM)	15 283 399	14 693 694
Autres pays de L'U.E.	12 870	13 921
Autres pays d'Europe	3 632	3 613
Amérique du Nord	3 350	3 197
Amérique Centrale et du Sud	1 042	1 136
Afrique et Moyen-Orient	4 964	4 571
Asie et Océanie (hors Japon)	4 692	3 448
Japon	189	226
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	15 314 138	14 723 806
Créances rattachées	42 088	46 495
Dépréciations	-237 948	-233 434
VALEUR NETTE AU BILAN	15 118 278	14 536 867

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2017					31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	8 986 699	104 193	63 326	-50 620	-36 370	8 377 113	114 108	69 365	-50 730	-36 286
Agriculteurs	1 468 477	75 088	49 186	-58 441	-44 067	1 512 474	70 138	43 846	-53 818	-39 704
Autres professionnels	1 437 114	58 552	38 720	-36 144	-26 332	1 407 757	55 562	41 621	-35 675	-30 361
Clientèle financière	306 806	10 849	7 330	-9 887	-6 879	282 675	12 941	7 843	-11 301	-7 164
Entreprises	2 132 153	105 344	78 816	-81 413	-67 474	2 179 107	106 301	81 637	-80 965	-68 195
Collectivités publiques	860 374					858 018				
Autres agents économiques	164 603	1 490	1 126	-1 443	-1 083	153 157	1 175	1 126	-945	-899
TOTAL	15 356 226	355 516	238 504	-237 948	-182 205	14 770 301	360 225	245 438	-233 434	-182 609

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2017					31/12/2016
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				435 958	435 958	446 156
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				5 063	5 063	5 095
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				441 021	441 021	451 251
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics				203 095	203 095	181 128
Autres émetteurs		26 642		562 152	588 794	556 737
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		333		6 408	6 741	6 529
Dépréciations		-5			-5	-49
VALEUR NETTE AU BILAN		26 970		771 655	798 625	744 345
Actions et autres titres à revenu variable		378 575			378 575	174 033
Créances rattachées						
Dépréciations		-112			-112	-18
VALEUR NETTE AU BILAN		378 463			378 463	174 015
TOTAL		405 433		1 212 676	1 618 109	1 369 611
Valeurs estimatives		409 479		1 289 365	1 698 844	1 478 375

(1) : dont 60 341 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre et 56 838 milliers d'euros au 31 décembre 2016

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 4 379 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 10 959 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 88 159 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 109 430 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 0 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Administration et banques centrales (y compris Etats)	203 094	181 128
Etablissements de crédit	96 852	116 437
Clientèle financière	761 988	552 810
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	108 530	61 523
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 170 464	911 898
Créances rattachées	6 741	6 529
Dépréciations	-117	-67
VALEUR NETTE AU BILAN	1 177 088	918 360

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017				31/12/2016			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	791 889	435 958	378 575	1 606 422	737 865	446 156	174 033	1 358 054
dont titres cotés	399 748	435 958		835 706	315 424	446 156		761 580
dont titres non cotés (1)	392 141		378 575	770 716	422 441		174 033	596 474
Créances rattachées	6 741	5 063		11 804	6 529	5 095		11 624
Dépréciations	-5		-112	-117	-49		-18	-67
VALEUR NETTE AU BILAN	798 625	441 021	378 463	1 618 109	744 345	451 251	174 015	1 369 611

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM française capitalisation pour 378 463 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2017 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	289 986	289 986
OPCVM obligataires	79 979	79 979
OPCVM actions		
OPCVM autres	8 498	11 180
TOTAL	378 463	381 145

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2017						31/12/2016	
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	8 601	15 988	226 951	540 349	791 889	6 741	798 630	744 394
Dépréciations							-5	-49
VALEUR NETTE AU BILAN	8 601	15 988	226 951	540 349	791 889	6 741	798 625	744 345
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		9 155	18 738	408 065	435 958	5 063	441 021	451 251
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN		9 155	18 738	408 065	435 958	5 063	441 021	451 251

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	1 101 962		1 094 637	
Autres pays de l'U.E.	113 284		66 777	
Autres pays d'Europe	5 000		10 000	
Amérique du Nord	7 601		12 607	
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	1 227 847		1 184 021	
Créances rattachées	11 804		11 624	
Dépréciations	-5		-49	
VALEUR NETTE AU BILAN	1 239 646		1 195 596	

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2016.

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE												
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit												
- Participations dans des établissements de crédit												
- Autres parts dans les												
CAAVIP	EURO	10 000	-4 028	100,00%	14 000	6 499			31/12/2016	0	41	
- Autres titres de participations												
LA BOETIE	EURO	2 744 903	16 530 906	3,12%	591 251	591 251				0	893 492	29 924
SACAM MUTUALISATION	EURO	18 556 677		2,87%	560 556	560 556				0		8 279
SACAM AVENIR	EURO	145 931	-149	3,51%	5 125	5 125				0	-27	
SACAM PARTICIPATIONS	EURO	62 558	12 051	3,05%	2 210	2 210				0	1 493	
SACAM DEVELOPPEMENT	EURO	725 471	13 307	3,10%	22 620	22 620	10 579			0	25 078	
SACAM FIRECA	EURO	22 510	-654	3,11%	1 388	667				0	-1 190	
SACAM INTERNATIONAL	EURO	522 023	89 908	3,12%	28 049	18 139				0	16 943	318
SACAM IMMOBILIER	EURO	139 588	4 408	3,16%	4 411	4 411				0	4 141	124
CREDIT AGRICOLE TITRES	EURO	15 245	40 538	2,00%	1 173	1 173			PNB 126 808	0	1 331	
C 2 M S	EURO	53 053		6,78%	3 596	3 596				0		275
UNEXO	EURO	134 113	52 873	13,79%	21 104	21 104				0	5 855	1379
SAS DELTA	EURO	79 550	-1 603	3,19%	2 535	2 535				0	-26	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE												
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)												
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)												
- Autres parts dans les entreprises												
	EURO				1 038	1 038	1 430					
- Autres titres de participations												
	EURO				7 279	11 267	81					583
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					1 266 335	1 252 191	12 239	0				

Entités contrôlées non consolidées

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2017	31/12/2016	
CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE	FRANCE	100		Entité non significative
IMMOBILIER PARTICIPATION	FRANCE	100		Entité non significative
LE PERTUIS	FRANCE	95		Entité non significative
CHALLANS	FRANCE	95		Entité non significative
LES SABLES	FRANCE	100		Entité non significative
LES TERRES NOIRES	FRANCE	100		Entité non significative
PANORAMIC	FRANCE	100		Entité non significative
SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDEE	FRANCE	100		Entité non significative
VILLAGE BY CA ATLANTIQUE VENDEE	FRANCE	100		Entité non significative

Titres de participations significatifs

Entités non consolidées	Siège social	% d'intérêt		Montant des capitaux propres (k€)	Résultat du dernier exercice (k€)
		31/12/2017	31/12/2016		
IO CONSEIL	FRANCE	10		177	55
COFILMO	FRANCE	21		8 751	184
SEM SAINT JEAN ACTIVITES	FRANCE	14		320	2
CIF COOPERATIVE	FRANCE	11		15 807	625
INF'AGRI 44	FRANCE	20		47	17
AGRI 44	FRANCE	14		17	1

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	15 038	8 153	21 948	29 031
Titres cotés				
Avances consolidables	1 430	1 429	1 429	1 430
Créances rattachées				
Dépréciations	-7 501		-8 069	
VALEUR NETTE AU BILAN	8 967	9 582	15 308	30 461
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 251 296	1 589 964	1 250 813	1 544 190
Titres cotés				
Avances consolidables	10 660	10 660	10 809	10 661
Créances rattachées	149	149	151	151
Dépréciations	-11 090		-12 730	
Sous-total titres de participation	1 251 015	1 600 773	1 249 043	1 555 002
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 156	3 166	2 818	2 840
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 156	3 166	2 818	2 840
VALEUR NETTE AU BILAN	1 254 171	1 603 939	1 251 861	1 557 842
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	1 263 138	1 613 521	1 267 169	1 588 303

	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 269 490		1 275 579	
Titres cotés				
TOTAL	1 269 490		1 275 579	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	21 948		-6 910		15 038
Avances consolidables	1 429	1			1 430
Créances rattachées					
Dépréciations	-8 069		568		-7 501
VALEUR NETTE AU BILAN	15 308	1	-6 342		8 967
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 250 813	3 982	-3 499		1 251 296
Avances consolidables	10 809	1 380	-1 529		10 660
Créances rattachées	151	934	-936		149
Dépréciations	-12 730	-699	2 339		-11 090
Sous-total titres de participation	1 249 043	5 597	-3 625		1 251 015
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	2 818	423	-85		3 156
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 818	423	-85		3 156
VALEUR NETTE AU BILAN	1 251 861	6 020	-3 710		1 254 171
TOTAL	1 267 169	6 021	-10 052		1 263 138

(1) La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	278 033	23 186	-11 438		289 781
Amortissements et dépréciations	-144 093	-11 185	6 540		-148 738
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	133 940	12 001	-4 898		141 043
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 667	168	-536		3 299
Amortissements et dépréciations	-1 530	-1 546			-3 076
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	2 137	-1 378	-536		223
TOTAL	136 077	10 623	-5 434		141 266

Note 8 ACTIONS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017				31/12/2016
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	4 790			4 790	4 198
Valeurs comptables	575			575	416
Valeurs de marché	575			575	416

Valeur nominale de l'action : 15,25 euros

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	5	
Comptes de stock et emplois divers	150	150
Débiteurs divers (2)	315 581	336 305
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	499	566
VALEUR NETTE AU BILAN	316 235	337 021
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	2 512	79 451
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	1 051	1 306
Charges constatées d'avance	796	1 269
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 585	1 671
Autres produits à recevoir	67 015	58 812
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	5 235	12 976
VALEUR NETTE AU BILAN	78 194	155 485
TOTAL	394 429	492 506

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 4 355 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	233 434	72 036	-65 742	-1 780		237 948
Sur opérations sur titres	67	100	-50			117
Sur valeurs immobilisées	20 800	2 222	-2 907			20 115
Sur autres actifs	147	57	-70			134
TOTAL	254 448	74 415	-68 769	-1 780		258 314

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	9 371				9 371		9 371	9 397
à terme				28 676	28 676		28 676	
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée	83 844	163 227	94 831		341 902	1 963	343 865	123 697
VALEUR AU BILAN	93 215	163 227	94 831	28 676	379 949	1 963	381 912	133 094
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	9 549				9 549	93	9 642	8 599
Comptes et avances à terme	1 453 616	2 904 943	3 995 415	2 407 877	10 761 851	9 731	10 771 582	10 751 526
Titres donnés en pension livrée		71 832			71 832	441	72 273	379
VALEUR AU BILAN	1 463 165	2 976 775	3 995 415	2 407 877	10 843 232	10 265	10 853 497	10 760 504
TOTAL	1 556 380	3 140 002	4 090 246	2 436 553	11 223 181	12 228	11 235 409	10 893 598

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Comptes ordinaires créditeurs	4 206 802				4 206 802	591	4 207 393	3 569 040
Comptes d'épargne à régime spécial :	59 030				59 030		59 030	54 550
à vue	59 030				59 030		59 030	54 550
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	310 966	221 121	416 433	60 236	1 008 756	20 509	1 029 265	1 217 754
à vue	5 269				5 269		5 269	6 655
à terme	305 697	221 121	416 433	60 236	1 003 487	20 509	1 023 996	1 211 099
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	4 576 798	221 121	416 433	60 236	5 274 588	21 100	5 295 688	4 841 344

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Particuliers	2 250 015	2 167 253
Agriculteurs	247 722	221 643
Autres professionnels	275 965	262 429
Clientèle financière	96 154	200 891
Entreprises	2 267 556	1 829 709
Collectivités publiques	2 652	9 123
Autres agents économiques	134 524	121 531
Total en principal	5 274 588	4 812 579
Dettes rattachées	21 100	28 765
VALEUR AU BILAN	5 295 688	4 841 344

Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Bons de caisse			410		410	26	436	478
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	133 500	441 000	188 500		763 000	464	763 464	511 599
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN	133 500	441 000	188 910		763 410	490	763 900	512 077

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2017	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres passifs		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	5	
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	102 237	110 327
Versements restant à effectuer sur titres	4 469	5 424
VALEUR AU BILAN	106 711	115 751
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	95 542	52 551
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7	7
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	126 961	115 472
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	6 361	6 892
Autres charges à payer	118 787	109 746
Autres comptes de régularisation	7 131	8 032
VALEUR AU BILAN	354 789	292 700
TOTAL	461 500	408 451

Note 15 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (10)	127	3 517	-3 516	-35		93
Provisions pour autres engagements sociaux	2 204	174	-117			2 261
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	10 740	4 085		-4 121		10 704
Provisions pour litiges fiscaux (1)	1 005		-867	-5		133
Provisions pour autres litiges	12 638	1 891	-273	-1 502		12 754
Provision pour risques pays (2)						
Provisions pour risques de crédit (3)	75 721	274 084		-271 611		78 194
Provisions pour restructurations (4)						
Provisions pour impôts (5)	6 318		-6 318			
Provisions sur participations (6)						
Provisions pour risques opérationnels (7)	5 055	6 190	-4 326	-692		6 227
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	26 324			-7 765		18 559
Autres provisions (9)	8 869	5 644	-6 224	-2 148		6 141
VALEUR AU BILAN	149 001	295 585	-21 641	-287 879		135 066

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend la reprise de provision pour impôt différé constituée dans le cadre de l'opération sur SNC d'investissement CLEM BAIL, opération dénouée en 2017

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 16 ci-après

(9) Y compris les provisions pour charges d'intérêts futurs sur DAT pour 4 068 milliers d'euros au passif

(10) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2017 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	119 126	1 388 346
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 474 902	1 094 744
Ancienneté de plus de 10 ans	1 787 539	664 480
Total plans d'épargne-logement	3 381 567	3 147 570
Total comptes épargne-logement	525	507 278
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	3 382 092	3 654 848

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement	5 899	8 460
Comptes épargne-logement	46 160	65 669
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	52 059	74 129

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	380	10 233
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	10 605	6 122
Ancienneté de plus de 10 ans	7 553	9 969
Total plans d'épargne-logement	18 538	23 324
Total comptes épargne-logement	21	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	18 559	26 324

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/N	Dotations	Reprises	31/12/N
Plans d'épargne-logement	26 324		- 7 765	18 559
Comptes épargne-logement				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	26 324	0	- 7 765	18 559

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2017 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/2016	38 243	34 117
Coût des services rendus sur l'exercice	2 754	2 409
Coût financier	529	701
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-20	-141
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-2 207	-1 785
(Gains) / pertes actuariels	539	2 943
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	39 838	38 243

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services rendus	2 754	2 409
Coût financier	529	701
Rendement attendu des actifs	-437	-619
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	476	270
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	3 322	2 761

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/2016	31 800	30 304
Rendement attendu des actifs	437	619
Gains / (pertes) actuariels	115	8
Cotisations payées par l'employeur	3 357	2 795
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-20	-141
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-2 207	-1 785
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/2017	33 482	31 800

Composition des actifs des régimes

Crédit Agricole Atlantique Vendée a souscrit des polices d'assurances éligibles auprès de Predica et Adicam en couverture de ses engagements.

Définition :

Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- a) peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;
- b) sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restitués à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que
- i) les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou
- ii) les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dette actuarielle au 31/12/N	-39 838	-38 243
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	6 264	6 316
Juste valeur des actifs fin de période	33 482	31 801
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	- 93	- 126

Rendement des actifs des régimes

Principales hypothèses	Régime de retraite des cadres de direction	Régime de retraite des présidents	Régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction	Régime des indemnités de fin de carrière
Taux d'actualisation	1,38%	0,91%	1,38%	1,38%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	1,37%	0,89%	1,37%	1,37%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,58%	1,58%	1,58%	1,58%
Taux attendus d'augmentation des salaires	4,25%	1,75%	4,25%	2,00%

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2017, les taux de sensibilité démontrent qu'une variation de plus ou moins 50bp, par régime, conduirait à :

Taux de sensibilité	Régime de retraite des cadres de direction	Régime de retraite des présidents	Régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction	Régime de retraite des cadres de direction
Une variation > 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de	3,05%	0,90%	4,35,%	1,88%
Une variation < 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de	3,24%	0,90%	4,62%	0,88%

Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Fonds pour risques bancaires généraux	168 300	156 300
VALEUR AU BILAN	168 300	156 300

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminé								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres des Caisses Locales				239 620	239 620	11	239 631	223 274
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				239 620	239 620	11	239 631	223 274

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 030 milliers d'euros au 31 décembre 2017 contre 4 381 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les titres subordonnés réservés aux Caisses Locales sont juridiquement des Titres Négociables à Moyen Terme Négociable (TNMT). Ils ont été émis en 2017 pour une durée indéterminée. L'Emetteur s'interdit de procéder à un remboursement anticipé, partiel ou total, avant l'expiration d'un délai de un an à compter de la date d'émission.

Remboursement anticipé partiel ou total

A l'expiration de ce délai, l'Emetteur, à son initiative, a le droit de procéder à un remboursement anticipé des TNMT subordonnés réservés aux Caisses Locales. Dans l'hypothèse de la modification du traitement fiscal, prudentiel ou comptable des fonds mis à disposition de la Caisse Régionale par les Caisses Locales, l'Emetteur peut procéder à un remboursement anticipé partiel ou total des TNMT subordonnés réservés aux Caisses Locales à compter d'un an à partir de la date d'émission.

Rang de subordination

Dans l'hypothèse où un jugement de mise en liquidation judiciaire de la Caisse Régionale est prononcé, les TNMT subordonnés réservés aux Caisses Locales seront remboursés à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires ou subordonnés, et après les prêts et titres participatifs.

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							Total des capitaux propres
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2015	112 977	1 052 441		643 065			110 322	1 918 805
Dividendes versés au titre de 2015				-37			-14 991	-15 028
Variation de capital								
Variation des primes et réserves				-90				-90
Affectation du résultat distribuable 2015		71 493		23 838			-95 331	
Report à nouveau				24				24
Résultat de l'exercice 2016							109 842	109 842
Autres variations								
Solde au 31/12/2016	112 977	1 123 934		666 800			109 842	2 013 553
Dividendes versés au titre de N-1				-24			-14 957	-14 981
Variation de capital	-41							-41
Variation des primes et réserves				-870				-870
Affectation du résultat distribuable 2016		71 158		23 727			-94 885	
Report à nouveau				28				28
Résultat de l'exercice 2017							106 140	106 140
Autres variations								
Solde au 31/12/2017	112 936	1 195 092		689 660			106 140	2 103 828

Commentaires :

- Le capital social est entièrement appelé et libéré. Il est composé de :

4 254 616 parts sociales d'une valeur nominale de 15,25 euros pour un montant total de 64 882 milliers d'euros qui confèrent 227 droit de vote

1 295 060 CCI d'une valeur nominale de 15,25 euros pour un montant total de 19 750 milliers d'euros

1 855 972 CCA d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros pour un montant total de 28 304 milliers d'euros

- 7 770 CCI ont été supprimés au cours de l'exercice 2017 pour un montant total de 989 milliers d'euros qui se décompose de la manière suivante :

Diminution du nominal pour 118 milliers d'euros

Diminution des "Primes d'émission et autres réserves" pour 871 milliers d'euros

En contrepartie, 5 0739 parts sociales ont été émises et souscrites par des Caisses Locales

- Les primes et réserves au 31/12/2017 se décomposent comme suit :

Primes d'émission des CCI et CCA : 189 844 milliers d'euros

Primes et écarts de fusion : 2 611 milliers d'euros

Réserves générales : 470 163 milliers d'euros

Réserves réglementées : 266 milliers d'euros

Autres réserves : 26 746 milliers d'euros

Report à nouveau créditeur : 28 milliers d'euros

- 4 790 CCI propres, d'une valeur nominale de 15,25 euros, sont détenus par la Caisse Régionale Atlantique Vendée pour un montant total de 73 milliers d'euros.

Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	2 103 827	2 013 552
Fonds pour risques bancaires généraux	168 300	156 300
Dettes subordonnées et titres participatifs	239 631	223 274
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 511 758	2 393 126

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	20 491 236	19 983 892	19 191 229	18 819 932
Autres devises de l'Union Europ.	2 106	2 106	3 116	3 116
Franc Suisse	602	602	650	650
Dollar	27 934	27 934	34 127	34 127
Yen	17	17	157	157
Autres devises	152	152	297	297
Valeur brute	20 522 047	20 014 703	19 229 576	18 858 279
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	139 591	388 619	222 472	339 319
Dépréciations	-258 316		-254 450	
TOTAL	20 403 322	20 403 322	19 197 598	19 197 598

Note 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	58 079	58 062	48 547	48 534
- Devises	29 539	29 539	25 359	25 359
- Euros	28 540	28 523	23 188	23 175
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	58 079	58 062	48 547	48 534

Note 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2017			31/12/2016
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	5 246 016	350 322	5 596 338	4 732 737
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	5 246 016	350 322	5 596 338	4 732 737
Swaps de taux d'intérêt	5 246 016	350 322	5 596 338	4 732 737
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		25 028	25 028	16 306
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		25 028	25 028	16 306
Options de swaps de taux				
Achétées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		7 410	7 410	
Vendus		7 410	7 410	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		5 104	5 104	8 153
Vendus		5 104	5 104	8 153
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	5 246 016	375 350	5 621 366	4 749 043

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 24.2 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	10 208			10 208					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 176 041	2 153 646	2 266 651	1 176 041	2 153 646	2 266 651			
Caps, Floors, Collars		14 820			14 820				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	1 186 249	2 168 466	2 266 651	1 186 249	2 168 466	2 266 651			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	104 628	9 038	2 476	104 628	9 038	2 476			
Sous total	104 628	9 038	2 476	104 628	9 038	2 476			
TOTAL	1 290 877	2 177 504	2 269 127	1 290 877	2 177 504	2 269 127			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	9 525	6 782		9 525	6 782				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	745 401	2 207 655	1 779 681	745 401	2 207 655	1 779 681			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	754 926	2 214 437	1 779 681	754 926	2 214 437	1 779 681			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	82 488	9 366	5 227	82 488	9 366	5 227			
Sous total	82 488	9 366	5 227	82 488	9 366	5 227			
TOTAL	837 414	2 223 803	1 784 908	837 414	2 223 803	1 784 908			

Note 24.3 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste Valeur Positive au 31/12/2017	Juste Valeur Négative au 31/12/2017	Encours Notionnel au 31/12/2017	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016
Futures						
Options de change		674	10 208		134	16 307
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt		50 105	5 596 338		118 189	4 732 737
Caps, Floors, Collars			14 820			
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total		50 779	5 621 366		118 323	4 749 044
Swaps de devises						
Opérations de change à terme		189	116 142		569	97 081
Sous total		189	116 142		569	97 081
TOTAL		50 968	5 737 508		118 892	4 846 125

Note 24.4 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	0	400 050	4 845 960	350 320
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Note 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR
PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/N			31/12/N-1		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	27 329	43 756	71 086	12 639	35 272	47 912
Risques sur les autres contreparties	8 345	1 161	9 506	15 786	1 626	17 412
Total avant effet des accords de compensation	35 674	44 917	80 591	28 425	36 898	65 324
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	35 674	44 917	80 591	28 425	36 898	65 324
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	35 674	44 917	80 591	28 425	36 898	65 324
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	35 674	44 917	80 591	28 425	36 898	65 324

* calculé selon les normes prudentielles CRR / CRD4

Note 26 **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES**
GARANTIES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 801 046	1 760 631
Engagements en faveur d'établissements de crédit		5 335
Engagements en faveur de la clientèle	1 801 046	1 755 296
Ouverture de crédits confirmés	887 347	895 038
Ouverture de crédits documentaires	3 455	3 560
Autres ouvertures de crédits confirmés	883 892	891 478
Autres engagements en faveur de la clientèle	913 699	860 258
Engagements de garantie	874 356	701 895
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	327 404	326 732
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	327 404	326 732
Engagements d'ordre de la clientèle	546 952	375 163
Cautions immobilières	181 991	142 291
Autres garanties d'ordre de la clientèle	364 961	232 872
Engagements sur titres	5 364	3 573
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	5 364	3 573

Engagements reçus		
Engagements de financement	83 598	115 394
Engagements reçus d'établissements de crédit	83 598	115 394
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	5 872 685	5 357 967
Engagements reçus d'établissements de crédit	306 084	284 279
Engagements reçus de la clientèle	5 566 601	5 073 688
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 476 908	1 374 028
Autres garanties reçues	4 089 693	3 699 660
Engagements sur titres	5 364	3 573
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	5 364	3 573

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 318 631 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 827 748 milliers d'euros.

Note 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2017, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté 4 948 574 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 822 389 milliers d'euros en 2016. Crédit Agricole Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté :

- 2 945 881 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 373 111 milliers d'euros en 2016;
- 337 824 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 445 091 milliers d'euros en 2016;
- 1 664 869 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 004 187 milliers d'euros en 2016.

Note 28 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Crédit Agricole Atlantique Vendée est engagé, dans la limite de ses fonds propres, à couvrir une insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci. Cette garantie générale au 31 décembre 2017 s'élève à 1 903 801milliers d'euros.

Note 29 OPERATIONS DE TITRISATION

En 2017, Crédit Agricole Atlantique Vendée a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2017, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Note 30 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 431	4 729
Sur opérations internes au Crédit Agricole	35 848	45 065
Sur opérations avec la clientèle	386 959	413 010
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	21 675	23 012
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	907	1
Autres intérêts et produits assimilés		1 008
Intérêts et produits assimilés	449 820	486 825
Sur opérations avec les établissements de crédit	-6 538	-5 716
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-127 791	-149 699
Sur opérations avec la clientèle	-52 531	-64 066
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-47 476	-26 237
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-2 947	-21 303
Autres intérêts et charges assimilées	-8	-13
Intérêts et charges assimilées	-237 291	-267 034
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	212 529	219 791

Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2017 est de 4 030 milliers d'euros, il était de 4 381 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 31 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	42 437	30 961
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	42 437	30 961

Note 32 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	866	-183	683	812	-225	587
Sur opérations internes au crédit agricole	12 502	-40 544	-28 042	16 471	-34 055	-17 584
Sur opérations avec la clientèle	53 366	-535	52 831	52 331	-530	51 801
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	123		123	122		122
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	143 412	-16 248	127 164	141 729	-14 350	127 379
Provision pour risques sur commissions	1 264	-1 384	-120	1 039	-1 166	-127
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	211 533	-58 894	152 639	212 504	-50 326	162 178

(1) dont prestations assurance-vie : 27 545 milliers d'euros.

Note 33 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Solde des opérations sur titres de transaction	106	7
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	333	309
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	852	126
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	1 291	442

Note 34 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-100	-14
Reprises de dépréciations	50	7 199
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-50	7 185
Plus-values de cession réalisées	7 128	996
Moins-values de cession réalisées	-296	-6
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	6 832	990
Solde des opérations sur titres de placement	6 782	8 175
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	6 782	8 175

Note 35 **AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Produits divers	10 151	12 129
Quote part des opérations faites en commun	236	117
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	4 689	3 585
Autres produits d'exploitation bancaire	15 076	15 831
Charges diverses	-1 794	-1 324
Quote part des opérations faites en commun	-2 119	-2 284
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-5 323	-4 689
Autres charges d'exploitation bancaire	-9 236	-8 297
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 840	7 534

Note 36 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-87 623	-86 511
Charges sociales	-40 557	-40 644
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	-8 980	-9 008
Intéressement et participation	-9 881	-10 376
Impôts et taxes sur rémunérations	-15 513	-15 654
Total des charges de personnel	-153 574	-153 185
Refacturation et transferts de charges de personnel	4 274	4 614
Frais de personnel nets	-149 300	-148 571
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-8 554	-13 666
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1) (2)	-84 392	-77 583
Total des charges administratives	-92 946	-91 249
Refacturation et transferts de charges administratives	1 619	1 764
Frais administratifs nets	-91 327	-89 485
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-240 627	-238 056

(1) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Atlantique Vendée

(2) dont 1 549 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique et 1 057 milliers d'euros au titre du fonds de garantie des dépôts

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 4 117 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole Atlantique Vendée au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour des investissements et des dépenses de formation et de recrutement.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	531	522
Non cadres	1 539	1 534
Total de l'effectif moyen	2 070	2 056
Dont : - France	2 070	2 056
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition	46	44

Le montant global des rémunérations ou indemnités versées aux membres du Conseil d'administration, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction présente un montant égal à 2 862 milliers d'euros.

Note 37 **COUT DU RISQUE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions et dépréciations	-351 270	-72 645
Dépréciations de créances douteuses	-70 067	-58 765
Autres provisions et dépréciations	-281 203	-13 880
Reprises de provisions et dépréciations	341 557	74 105
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	62 873	58 525
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	278 684	15 580
Variation des provisions et dépréciations	-9 713	1 460
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-946	-2 458
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-14 600	-19 160
Décote sur prêts restructurés	-73	-52
Récupérations sur créances amorties	2 255	2 983
Autres pertes		-540
Autres produits		
COUT DU RISQUE	-23 077	-17 767

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 12 865 milliers d'euros
dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 322 milliers d'euros

(2) dont 414 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 354 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 12 865 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

L'augmentation des « Dotations » et des « Reprises et utilisations » sur les opérations avec la clientèle provient des éléments suivants :

- D'une évolution technique des schémas comptables. Depuis le 01/01/2017, la mise à jour des provisions collectives est assurée mensuellement par un outil informatique alors qu'auparavant ces écritures étaient manuelles et nettées entre Dotations et Reprises.
- De la mise en œuvre du nouveau modèle de notation interne LucV41 des clients « Banque de détail » (Agriculture, Particuliers et Professionnels) qui justifie une reprise de provision au 31/12/2017 de l'ordre de 8 millions d'euros.

Note 38 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-699	-319
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-699	-319
Reprises de dépréciations	2 907	564
Sur titres d'investissement		123
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 907	441
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	2 208	245
Sur titres d'investissement		123
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 208	122
Plus-values de cessions réalisées	11 398	2 585
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	11 398	2 585
Moins-values de cessions réalisées	-7 579	-216
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-7 579	
Pertes sur créances liées à des titres de participation		-216
Solde des plus et moins-values de cessions	3 819	2 369
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 819	2 369
Solde en perte ou en bénéfice	6 027	2 614
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	530	262
Moins-values de cessions	-2 820	-349
Solde en perte ou en bénéfice	-2 290	-87
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	3 737	2 527

Note 39 **CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a enregistré aucun produit exceptionnel, ni aucune charge exceptionnelle durant l'exercice 2017.

Note 40 **IMPOT SUR LES BENEFICES**

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 30 680 milliers d'euros au 31 décembre 2017. Il comprend l'impôt sur les bénéfices de l'exercice pour 36 820 milliers d'euros et une reprise de provision pour impôt de 7 190 milliers d'euros liée au dénouement de l'opération CLEM BAIL pour 6 318 milliers d'euros.

Par ailleurs, l'impôt différé sur les prêts à taux zéro a été comptabilisé à hauteur de 1 050 milliers d'euros au titre de l'exercice 2017.

Depuis le 1er janvier 2010 la Caisse Régionale Atlantique Vendée a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont Crédit Agricole SA est la société tête de groupe.

L'impôt qui aurait été supporté par la Caisse régionale en l'absence d'intégration fiscale est de 40 242 milliers d'euros.

La Caisse régionale Atlantique Vendée a enregistré les crédits d'impôts suivants :

- crédit d'impôt mécénat : 90 milliers d'euros

- crédit d'impôt recherche : 45 milliers d'euros

Note 41 **INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offre de moyens de paiement ; services à la personne ; services parabancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

Note 42 **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Crédit Agricole Atlantique Vendée ne dispose pas d'informations sur d'éventuels évènements, postérieurs à la clôture, ayant un lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice, intervenant entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et susceptibles, par leurs influences sur le patrimoine et la situation financière de l'établissement, de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

Note 43 **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 26 janvier 2018 soumet à l'Assemblée générale les propositions suivantes :

Le résultat net de l'exercice 2017 s'élève à 106 139 880,66 euros, soit un résultat net par CCI, CCA ou part sociale de 14,33 euros.

La proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2017 pour un montant de 106 139 880,66 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur de 27 531,58 euros, se présente comme suit :

(en euros)		Rémunération par titre	Date de paiement
Montant à affecter	106 167 412,24 €		
Dotation à la Réserve Spéciale Mécénat	6 646,71 €		
Versement d'intérêts aux parts sociales	1 104 881,40 €	0,26	14/05/2018
Versement d'un dividende aux CCI	5 568 758,00 €	4,30	14/05/2018
Versement d'un dividende aux CCA	7 980 679,60 €	4,30	14/05/2018
Dotation à la Réserve Légale	68 629 834,90 €		
Dotation à la Réserve Facultative	22 876 611,63 €		

Note 44 **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

Crédit Agricole Atlantique Vendée ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 45 **PUBLICITE**

Le rapport de gestion est disponible au siège social de la Crédit Agricole Atlantique Vendée

Visa du Directeur Général de la Caisse Régionale Atlantique Vendée

Monsieur Patrice CHERAMY

